

QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE DÉMARCHE?

- Un ou une responsable de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) supervise votre démarche.
- Des spécialistes de contenu évaluent vos acquis et vos compétences aux fins de la reconnaissance.

INFORMATION

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la personne responsable de la reconnaissance des acquis :

(450) 438-3131 poste 2150

VOTRE ENGAGEMENT

Vous rendre disponible et investir du temps dans votre projet et...

- ✓ fournir les pièces justificatives nécessaires;
- ✓ vous présenter aux rendez-vous selon l'heure convenue avec le ou la responsable de la RAC;
- ✓ vous soumettre aux évaluations proposées destinées à évaluer vos compétences;
- ✓ respecter l'échéancier pour la remise des travaux.

GUIDE DE RÉFÉRENCE



Reconnaissance
des acquis et
des compétences

Ici

on reconnaît votre expérience

WWW.MELS.GOUV.QC.CA/RAC



Éducation des adultes
et formation professionnelle



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permet d'évaluer et de faire reconnaître officiellement, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce que vous avez appris grâce à vos diverses expériences de vie ou de travail. La RAC est faite en fonction des programmes ministériels.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

ACCUEIL

- Assister à une rencontre d'information individuelle ou de groupe avec la personne responsable de la reconnaissance des acquis.

PRÉPARATION DE VOTRE DOSSIER

- Fournir les pièces justificatives nécessaires à la préparation de votre dossier :
 - ✓ le certificat de naissance, les relevés de notes ou bulletins, etc.;
 - ✓ les documents requis pour prouver votre statut de résident du Québec si vous êtes né à l'extérieur du Québec;
 - ✓ les documents attestant les formations pertinentes à la demande, s'il y a lieu;
 - ✓ les cartes ou certifications en vigueur délivrées par différents organismes ou ministères, s'il y a lieu;
 - ✓ le formulaire de demande d'admission dûment rempli;
 - ✓ les fiches descriptives ou les grilles d'auto-évaluation ou le portfolio remplis;
 - ✓ les lettres d'employeurs ou autres preuves d'emploi pertinentes à la demande;
 - ✓ votre curriculum vitæ.

ANALYSE DE VOTRE DOSSIER

À la réception du dossier, la personne responsable de la reconnaissance des acquis en fera la vérification et l'analyse. Elle vous confirmera la pertinence de poursuivre la démarche et fixera une date pour l'entrevue de validation au besoin.

ENTREVUE DE VALIDATION

- Participer à une entrevue de validation avec des spécialistes de contenu.
- Expliquer votre parcours professionnel.
- Répondre aux questions qui vont permettre de valider la maîtrise des compétences à évaluer.
- Convenir des conditions de reconnaissance.

Si une préparation est nécessaire avant l'évaluation, la personne responsable de la reconnaissance des acquis vous remettra de la documentation.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Faire évaluer vos compétences par un ou une spécialiste de contenu, soit par la rédaction d'un travail pratique, un questionnaire écrit, le montage d'une vidéo, une entrevue, l'observation directe dans le milieu de travail, une démonstration, ou autres.

Vous recevrez un document officiel attestant la reconnaissance de la ou des compétences.

En ce qui concerne les compétences non reconnues, la personne responsable de la reconnaissance des acquis établira avec vous un plan pour l'acquisition des compétences manquantes.

COMPÉTENCES MANQUANTES

- Vous engager dans un processus d'apprentissage selon le plan établi avec la personne responsable de la RAC (suivre des cours, recevoir de la formation en entreprise, faire des lectures, etc.).
- Faire évaluer ces apprentissages.

Note : Pour l'inscription des compétences manquantes dans un centre de formation professionnelle, vous devrez détenir les préalables exigés pour le diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en cause.